

## Thème : Fiscalité de la famille : les bons réflexes

**Date :** Vendredi 27 septembre 2024 de 9h30 à 17h00

**Lieu :** Poitiers

**Pré-requis :** être avocat / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- Acquérir de façon pragmatique les bons réflexes s'agissant d'une sélection de thématiques et problématiques fiscales au cœur de la vie de la famille
- Identifier les sujets à enjeux et les pratiques à risque

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- Prélèvement à la source
- Mariage / Pacs / concubinage
- Divorce / séparation
- Enfants
- Immobilier de la famille
- Responsabilité de l'avocat en matière fiscale
- Sélection d'actualités

**Moyens pédagogiques :** Intervention en présentiel associant aspects théoriques et pratiques / échanges et partage d'expérience / transmission d'un support pédagogique

**Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Maître Stéphanie PAILLARD, Avocate au Barreau de Paris, auteur et formateur

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-eco.fr](http://www.avocats-eco.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.